

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBEC

ADMINISTRATION ET PUBLI-
CITÉ

Abonnement payable d'a-
vance.

Canada—Excepté cité
de Québec..... 75c.

Châ de Québec et pays
étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne

Annonces classifiées 1c. du mot

minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces
écrire au "Bulletin de la
Ferme", 111 Côte de la Mon-
tagne, (Édifice Morin) Québec
Caser postal 129—Télep. 4297

RÉDACTION ET
COLLABORATEURS

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un com-
ité de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions agricoles. Toute col-
laboration est soumise au con-
trôle du directeur.

La correspondance concer-
nant la rédaction doit s'adres-
ser au Directeur du "Bulletin
de la Ferme", Casier postal 129,
Haute-Ville, Québec.

Volume XII

QUEBEC, LE 28 AOUT 1924

Numéro 35

Page de la Coopérative Fédérée de Québec

Le choix des gourmets



Le fameux saumon de Gaspé!

La vignette représente une partie de la fabrique de conserves de Carleton, où l'on prépare le saumon de Gaspé, de réputation universelle pour la vente en conserves. C'est un premier essai, et dans quelques semaines, des milliers de boîtes d'une livre et d'une demi-livre inonderont le marché de Montréal, de la province et de l'étranger.

Les fabricants se sont faits une spécialité de la mise en conserves du saumon de Gaspé, sous la surveillance étroite d'inspecteurs du gouvernement provincial. Ils offrent donc un produit excellent sous tous rapports et comptent recevoir un encouragement empressé, car le saumon frais de Gaspé déjà si recherché ne perd aucune de ses qualités lorsqu'il est mis en conserves.

L'usine de Carleton est affiliée à la Coopérative Fédérée de Québec et fonctionne sous sa direction. M. Eugène Morin en est le secrétaire-gérant.

D'autres témoignages

Le paiement du lait d'après sa richesse en matière grasse

M. Wilbrod Boulanger, de Saint-Narcisse (Champlain), fabricant de beurre et de fromage depuis trente ans, nous écrit:

"Dans mon humble opinion, je crois que c'est de mode de paiement qui se rapproche le plus de la justice, puisqu'il détruit la fraude qui se commettait par des gens peu scrupuleux, comme ajouter de l'eau ou enlever de la crème. Aujourd'hui personne n'a intérêt à le faire car chacun est payé pour le soin qu'il apporte à son lait.

"On reçoit du meilleur lait, le rendement de la fabrication est plus fort et le produit est de meilleure qualité; c'est donc une amélioration très sensible de nos produits laitiers. De plus chacun travaille à sélectionner son troupeau et dans quelques années les résultats seront remarquables. Mes clients sont bien encouragés; quand ils remarquent une diminution du gras, ils en savent la cause et travaillent à la faire disparaître. Autrefois, ils ne s'occupaient de rien, puisqu'ils étaient payés au cent livres."

(Signé) Wilbrod Boulanger,
Saint-Narcisse.

M. Pierre Plante, de Saint-Paul de Chester, déclare qu'il est très satisfait du système, "parce que c'est le moyen le plus juste de donner à chacun ce qui lui appartient."

"C'est aussi, poursuit-il dans sa lettre, le seul moyen de faire un bon fromage en ayant du bon lait, et de rapporter le plus haut prix du marché pour chaque produit laitier. J'espère que les cultivateurs seront prêts, comme moi, à accepter cette loi qui a été faite dans leur plus grand intérêt."

(Signé) Pierre Plante,
Saint-Paul de Chester.

Commandez à l'avance

Nos sociétaires nous adressent souvent leurs commandes avec la mention: "Expédiez vite, c'est pressé!" Et si la marchandise retarde de leur arriver, ils sont portés à en jeter tout le blâme à la Coopérative Fédérée. C'est une habitude qui tend à se généraliser.

Fort heureusement, la Coopérative Fédérée n'est point seule en cause. Dans l'expédition d'une commande, les compagnies de transport entrent pour un facteur essentiel; elles sont cause de tous les retards; parce qu'elles ne peuvent servir tout le monde à la fois ou au même endroit. Nous leur rejetons forcément les plaintes qu'on nous adresse.

Pour obvier à ces inconvénients, nous recommandons à tous nos sociétaires de placer leurs commandes en prévoyant leurs besoins deux ou trois semaines d'avance. Ils nous donneront ainsi une marge raisonnable qui permettra la régularité des expéditions et leur arrivée à destination, juste au temps voulu.

C'est d'ailleurs une méthode commune à toutes les maisons importantes. Donc, dans l'intérêt de tous, et de la Coopérative Fédérée et des sociétaires, prenez l'habitude de commander à l'avance.

LE FOIN

Une assemblée spéciale extraordinaire de tous ceux qui s'intéressent à l'industrie du foin, est convoquée pour vendredi à 1.30 P.M. heure d'été, le 5 septembre à la Chambre de Commerce, de Montréal, 76, rue St-Gabriel, Montréal.

Un rapport sera soumis de la gratification que les directeurs de l'Association ont obtenue des ministères d'Agriculture de Québec et Ottawa, pour favoriser la bonne culture du foin et aider au relèvement des prix de ce produit. Il est de l'intérêt de tout producteur d'être présent.

A. S. Comeau,
Sec.-Trés.

Encore une affiliation

Dimanche soir, le 17 août se tenait à la salle publique de St-Casimir, Cté Portneuf, une assemblée spéciale des membres de la Société Coopérative Agricole de St-Casimir, assemblée convoquée par écrit à la demande du Président.

Les cultivateurs présent ont unanimement choisi leur dévoué agronome, M. J.-C. Magnan, comme président de l'assemblée. M. Magnan a fait une brève allocution sur les avantages que les cultivateurs pourraient retirer par la coopération pour la vente de leurs produits, et l'achat de certaines marchandises indispensables à l'exploitation d'une ferme.

M. J.-B. Cloutier, directeur des Coopératives, a beaucoup intéressé les coopérateurs sur l'application des principes coopératifs.

M. J. E. Mongrain, propagandiste de la Coopérative Fédérée de Québec pour les comtés de St-Maurice, Champlain et Portneuf, a traité pendant quelques instants du mode d'expédition de certains produits.

M. R. Dumaine a exposé brièvement les conditions et avantages de l'affiliation d'une coopérative à la Coopérative Fédérée de Québec.

Après un peu de discussion, il fut unanimement résolu que le bureau de Direction de la Société Coopérative agricole de St-Casimir, soit autorisée à affilier cette Société à la Coopérative Fédérée de Québec.

À la même séance, les membres donnèrent à leur secrétaire M. O. Tessier, des commandes pour près d'un char de broche à foin.

A GENTILLY

Lundi soir le 18 août, la presque totalité des membres de la Coopérative de Gentilly répondaient à l'invitation que leur avait adressée leur président, de se réunir à la salle publique de cette paroisse pour traiter de coopération et d'affiliation. L'assemblée était présidée par le président, M. Onésime Dumont, cultivateur de Gentilly.

Sue le sujet de coopération, M. Alphonse Roy, propagandiste du Ministère Fédéral de l'Agriculture, division de l'aviculture, les a vivement intéressés; il leur a démontré les multiples avantages de la vente en coopération des produits de la basse-cour.

Comme la question d'affiliation avait déjà été discutée dans une assemblée antérieure, les membres ont ensuite attaqué immédiatement cette question, qui a prêté à de multiples explications. La grande majorité des membres se sont déclarés favorables à l'affiliation dans le plus court délai possible. Aussi une résolution a été immédiatement adoptée pour autoriser le bureau de direction à conclure l'affiliation dans l'intérêt de la Coopérative locale de cette paroisse, à la Coopérative Fédérée de Québec.